

MISE A JOUR SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

PREPARE PAR : LE SECRETARIAT DE LA CTOI, LE 8 NOVEMBRE 2015

OBJECTIF

Informer le Comité scientifique (CS) de l'état de la mise en œuvre et de la déclaration au Secrétariat de la CTOI du Programme régional d'observateurs (PRO) établi par la Résolution 11/04 *sur un Programme régional d'observateurs* lors de la 15^{ème} session de la Commission (S15) en 2011.

CONTEXTE

Lors de sa 13^{ème} session (S13), la Commission a adopté la Résolution 09/04 *sur un Programme régional d'observateurs*, qui a été remplacée en 2010 par la Résolution 10/04, puis en 2011 par la Résolution 11/04. En 2010, la Commission répondit aux préoccupations soulevées par certaines CPC possédant des flottilles artisanales, sur lesquelles il est difficile de déployer des observateurs embarqués du fait de la petite taille des navires artisanaux et/ou de leur grand nombre impliquant des niveaux de déploiement élevés, et en 2011, la Commission rallongea la période de soumission des rapports de marée d'observateurs, la faisant passer de 90 jours à 150 jours.

La Résolution 11/04 *Sur un Programme régional d'observateurs* prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux d'observateurs dans toutes les CPC de la CTOI à compter de juillet 2010, couvrant « au moins 5% du nombre d'opérations/calées de chaque type d'engin par les flottilles de chaque CPC, ayant lieu dans l'océan Indien, de 24 m de longueur hors-tout et plus ou de moins de 24 m s'ils pêchent hors de leur ZEE. Pour les navires de moins de 24 m, s'ils pêchent hors de leur ZEE, la couverture mentionnée ci-dessus devra être progressivement atteinte d'ici à janvier 2013 ».

Par ailleurs, la résolution stipule que « le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des échantillonneurs sur le site de débarquement » et que « le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des activités totales des bateaux (c'est à dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activité) ».

La résolution poursuit ainsi : « Les CPC fourniront annuellement au Secrétaire exécutif de la CTOI et au Comité scientifique de la CTOI un rapport sur les navires suivis et sur la couverture pour chaque type d'engin, conformément aux dispositions de cette résolution ».

Lors de sa 13^{ème} session, le Comité scientifique de la CTOI (CS13) a examiné le rapport de l'atelier technique organisé en mai 2010 et approuvé les documents préparés par le Secrétariat : un manuel des observateurs¹ et un modèle de rapport de marée d'observateurs², qui contient les exigences minimales de déclaration. Ceux-ci ont été officiellement adoptés lors de la 15^{ème} session de la Commission, qui a noté que³ « Un jeu de données minimales a été adopté ainsi qu'un modèle de rapport d'observateur, qui seront examinés et révisés si nécessaire ».

DISCUSSION

Mise en œuvre du programme d'observateurs

A la date du 5 novembre 2015, quatorze CPC (Australie, Chine - y compris Taïwan, Chine-, Comores, UE(France⁴, Espagne et Portugal), Indonésie, Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, Seychelles et Afrique du Sud) avaient soumis leur liste d'observateurs et avaient reçu un numéro CTOI d'immatriculation de leurs observateurs. Cela correspond à un total de 268 observateurs immatriculés par la CTOI.

A la date du 5 novembre 2015, deux cent quatorze (214) rapports de marée d'observateurs avaient été soumis au Secrétariat de la CTOI par l'Australie, la Chine, l'UE(France et Portugal), le Japon, la Rép. de Corée, Madagascar, le Mozambique, le Sri Lanka et l'Afrique du Sud.

L'Annexe A fournit un résumé de l'état de mise en œuvre du PRO par toutes les CPC de la CTOI. L'Annexe B et l'Annexe C fournissent une estimation du niveau d'effort couvert par les observateurs en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, en ce qui concerne les palangriers et senneurs industriels (données en date du 5 novembre 2015). La couverture déclarée pour les flottilles artisanales est actuellement nulle, mais à l'avenir une synthèse sera également fournie afin de donner un aperçu du

¹ IOTC-2010-SC11

² IOTC-2010-SC12

³ IOTC-2011-S15-R[F]

⁴ Y compris Mayotte du fait de son statut de région française ultrapériphérique depuis janvier 2014

niveau de couverture atteint par ces flottilles. Même si les CPC doivent déclarer le niveau de couverture par type d'engin, les méthodes utilisées pour estimer le niveau de couverture atteint sont rarement fournies. Etant donné les divergences entre les taux de couverture estimés par le Secrétariat de la CTOI et ceux déclarés par les CPC, les méthodes utilisées doivent être clarifiées.

Modèles de déclaration temporaires

Modèles de déclaration

Lors de sa 13^{ème} session en 2010, le Comité scientifique de la CTOI a examiné le rapport de l'atelier technique organisé en mai 2010 et approuvé les documents préparés par le Secrétariat : un manuel des observateurs⁵ et un modèle de rapport de marée d'observateurs⁶, qui contient les exigences minimales de déclaration. Ceux-ci ont ensuite été officiellement adoptés lors de la 15^{ème} session de la Commission en 2011, qui a noté que⁷ « *Un jeu de données minimales a été adopté ainsi qu'un modèle de rapport d'observateur, qui seront examinés et révisés si nécessaire* ». La Résolution 11/04 a également été adoptée et stipule que « *le Comité scientifique élaborera un manuel pratique pour les observateurs, un modèle de rapport (incluant une série de données de base) et un programme de formation* ».

Au cours du 10^{ème} GTEPA, un certain nombre de problèmes, concernant la qualité des données déclarées et le format actuel sous lequel elles sont soumises, ont fait l'objet de discussions. Gardant à l'esprit les commentaires de la 15^{ème} session de la Commission, qui avait noté que le modèle de rapport d'observateurs « *serait examiné et révisé si nécessaire* », un certain nombre de points ont été identifiés, comme décrit dans le document IOTC-2014-WPEB10-08 Rev_1.

Au cours du GTEPA10, plusieurs petits groupes de travail spécifiques à chaque pêcherie ont été formés afin de revoir le format actuel des modèles de rapport d'observateurs. L'un des principaux problèmes soulevés concernait la nécessité de soumettre les données sous forme électronique, tout en notant qu'à ce jour une seule CPC a fourni toutes ses informations sous forme électronique, et que cela améliorerait l'efficacité de la compilation et de la gestion des données en vue de leur analyse. Le GTEPA est convenu de classer par ordre de priorité les exigences en matière de collecte des données sur la base des objectifs du Comité scientifique, en s'assurant que toutes les données nécessaires soient recueillies dans le format requis et que chaque champ de données comporte un but précis, afin d'éviter de recueillir des informations redondantes. A cette fin, plusieurs suggestions d'amélioration du processus de collecte des données ont été soumises par ces groupes. Elles ont abouti à une demande de la part du groupe de travail, comme indiqué dans le paragraphe 55 du rapport⁸ :

« *Le GTEPA a DEMANDE au Secrétariat de la CTOI de finaliser la révision des modèles de rapports d'observateurs en intersession, d'après les recommandations spécifiques à chaque engin formulées par les réunions en petits groupes organisées au cours de l'actuelle réunion du groupe de travail, et de fournir ces révisions au GTCDS pour étude, puis au Comité scientifique pour adoption.* »

Les révisions des modèles ont été présentées au Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (IOTC-2014-WPDCS10), qui les a examinées et proposées au Comité scientifique pour étude et adoption. Les principaux ajustements des exigences de déclaration concernaient : la résolution des informations fournies (informations sur les prises non reliées aux informations sur l'effort) ; la redondance de certains champs de données ; le manque de clarté, qui entraîne l'enregistrement de types d'informations différents pour un même champ de données ; l'absence d'informations sur les stratégies d'échantillonnage ; l'absence de standardisation des données soumises en termes de codes ou de types d'informations différents fournis pour un même champ de données ; le caractère inapproprié du niveau de détail requis (pas assez détaillé pour pouvoir répondre à certaines demandes de la Commission, p. ex. sur l'efficacité des mesures d'atténuation, et informations considérées par certains responsables des programmes d'observateurs comme étant trop détaillées, telles que la marque et le modèle de tout le matériel électronique).

Lors de la 17^{ème} session du Comité scientifique, « *le CS A NOTÉ les révisions proposées aux modèles de rapport de marée des observateurs par GTEPA10 et GTCDS10, pour améliorer la qualité des soumissions de données à but scientifique comme pour les évaluations de stocks, comme demandé par le Comité scientifique de la CTOI* ». Par ailleurs, « *NOTANT que l'amélioration de la qualité des soumissions de données est un processus qui évolue et se développe au fil du temps, le SC A ADOPTÉ les modèles d'observateurs révisés en tant que modèles de rapports provisoires pour une utilisation immédiate par les CPC qui sont prêtes et pour une utilisation préliminaire par les CPC pour lesquelles plus de temps est nécessaire. Le CS A CONVENU que le Secrétariat de la CTOI rendra ces modèles disponibles en 2015 et mettra à jour en conséquence les directives du*

⁵ IOTC-2010-SC11

⁶ IOTC-2010-SC12

⁷ IOTC-2011-S15-R[F]

⁸ IOTC-2014-WPEB10-R[F]



manuel. Suite à la mise en œuvre provisoire, le SC A CONVENU que ces modèles seront revus et modifiés, en 2015, selon les besoins. »

Les modèles de déclaration temporaires, ainsi que la version actualisée du manuel et des formulaires de collecte des données, seront disponibles sur le site Internet de la CTOI : <http://www.iotc.org/fr/science/mecanisme-regional-dobservateurs-scientifiques>

Il est rappelé à toutes les CPC que les données peuvent être soumises sous n'importe quelle forme électronique, du moment que les données exigibles sont fournies.

Déclaration électronique

La majorité des données d'observateurs sont actuellement soumises au Secrétariat de la CTOI dans des documents Word, pdf ou scannés. Ces moyens sont particulièrement inefficaces, et requièrent de dédier énormément de temps à la saisie, au nettoyage et au traitement des données, sans favoriser la gestion et l'analyse des données. Afin d'améliorer cette situation, un projet a été conçu pour permettre la déclaration électronique des données d'observateurs et améliorer la cohérence, l'efficacité, la qualité, la ponctualité et la précision des déclarations et de la gestion des données en vue de leur analyse. Ce projet est particulièrement destiné aux CPC en développement qui n'ont pas encore élaboré de processus de collecte et de gestion des données d'observateurs, et constituera un outil important de renforcement des compétences pour ces pays, en fournissant un exemple de structure d'une base de données permettant leur stockage, ainsi que des fonctions d'exportation en vue des déclarations régionales des données. L'interface sera conçue de manière très conviviale pour les utilisateurs et testée dans deux CPC, puis évaluée par des experts de la NOAA, la CITT, la CPPOC, la CICTA, l'OSPESCA et la CPS, afin que les processus existants et les réussites constatées puissent être intégrés dans le système. Le système de gestion des données sera intégré dans la nouvelle structure de la base de données de la CTOI actuellement en cours de développement, afin de rationaliser les processus de gestion des données et de faciliter la diffusion des données par le Secrétariat de la CTOI. Ce projet sera conjointement financé par l'Union européenne (UE) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA), et devrait démarrer fin 2015, pour terminer fin 2016.

Surveillance électronique

Lors de la 17^{ème} session du Comité scientifique en 2014, une recommandation a été formulée en vue de l'élaboration d'une surveillance électronique en appui de la mise en œuvre du PRO, tout en notant que les systèmes de surveillance électronique servent à compléter, et non remplacer, les travaux effectués par les observateurs scientifiques embarqués :

Para. 166. « **NOTANT** que la surveillance électronique (y compris vidéo) a été testée et mise en œuvre avec succès dans de nombreuses pêcheries du monde (par exemple en Australie, Union européenne, États-Unis et Nouvelle-Zélande), dans le but de compléter les observateurs scientifiques à bord des navires et compte tenu des difficultés actuelles citées comme raisons pour ne pas déployer d'observateurs scientifiques dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI (MRO) à bord des fileyeurs industriels opérant dans l'océan Indien, le CS **RECOMMANDE** que la Commission envisage de demander au Secrétariat de la CTOI, en consultation avec les scientifiques de la CTOI intéressés, d'élaborer un projet de suivi électronique dans la zone de compétence de la CTOI. Cela permettrait d'évaluer l'efficacité de la surveillance électronique pour la collecte d'informations sur les captures, les rejets et l'effort de pêche, comme moyen de compléter la couverture d'observateurs scientifiques à bord des fileyeurs industriels. L'essai comportera une évaluation des principaux défis posés par l'utilisation des données vidéo, comme l'identification précise des espèces CTOI et accessoires, le poids et la taille des prises et le temps nécessaire pour traiter les images et extraire les données requises. La note conceptuelle/proposition inclura également la mention claire que la politique de confidentialité des données de la CTOI (Résolution 12/02) devra être modifiée pour s'assurer que toutes les données/informations recueillies le sont dans le seul but de l'analyse scientifique et non à des fins de conformité. La note de présentation devra inclure un budget détaillé et sera communiquée à un éventail d'organismes de financement potentiels. »

Le Secrétariat de la CTOI travaille en ce moment à une proposition de conception et d'essai d'un système de surveillance électronique des pêcheries au filet maillant de l'océan Indien. Ce travail est réalisé en collaboration avec le WWF-Pakistan, dans le cadre de leur projet ABNJ ; une évaluation technique et des conseils sont sollicités auprès de diverses sources, dont la NOAA et l'Autorité australienne de gestion des pêches (AFMA), ainsi qu'auprès de *Digital Observer Services*. Une fois finalisée, cette proposition sera diffusée à un éventail d'organismes de financement potentiels.

Renforcement des compétences

La seizième session du Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), qui s'est tenue en 2013, a formulé un certain nombre de recommandations relatives à la formation et au renforcement des compétences en appui à la collecte des données et aux mesures d'atténuation des prises accessoires des flottilles de fileyeurs :



Paragraphe 39 : « *Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds, dans ses budgets 2014 et 2015, pour que le Secrétariat de la CTOI facilite la formation des CPC possédant des flottilles de fileyeurs aux méthodes de réduction des prises accessoires, à l'identification des espèces et aux méthodes de collecte des données... [ont été spécifiquement mentionnés :] « deux ateliers de formation : R.I. d'Iran/Oman et Sri Lanka. »*

L'absence de progrès dans la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs (PRO) par les flottilles de fileyeurs a de nouveau été remarquée lors de la 17^{ème} session du Comité scientifique en 2014 :

Paragraphe 157. « *Le CS a **EXPRIME** sa forte inquiétude quant au faible niveau de déclaration auprès du Secrétariat de la CTOI des rapports de marée d'observateurs et des listes des observateurs accrédités depuis le début du PRO en juillet 2010. Ce faible niveau de mise en œuvre et de déclaration est préjudiciable au travail du CS, en particulier pour estimer les prises accidentelles des espèces non ciblées, comme demandé par la Commission. Des activités de renforcement des capacités sont prévues en 2015 en R.I. d'Iran et au Sri Lanka, en appui au Mécanisme régional d'observateurs, pour aider les CPC à mettre en œuvre et développer leurs programmes nationaux. »*

Paragraphe 84. « *Le CS A **NOTÉ** que, même si l'Iran a mis en place un programme de livres de bord pour sa pêcherie au filet maillant dérivant, à l'heure actuelle aucune donnée de prises et effort n'a été déclarée à la CTOI. L'Iran doit encore mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, en particulier l'embarquement d'observateurs à bord de ses flottilles industrielles de senneurs et de fileyeurs, et soumettre les rapports de marée d'observateurs à la CTOI. À cet égard, le CS **DEMANDE** à l'Iran de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer ses données de prises et effort à la CTOI, ainsi que les données de fréquence de taille par maille de la CTOI, de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs et de solliciter l'aide du Secrétariat de la CTOI pour ces tâches, le cas échéant. »*

C'est pourquoi des ateliers de renforcement des compétences ont été organisés en 2015, afin d'aider ces CPC à mettre en place leurs programmes d'observateurs.

Appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI au Sri Lanka

Le Sri Lanka possède d'importantes pêcheries mixtes filet maillant/palangre ciblant les thons tropicaux, se classe troisième en termes de prises totales des flottilles sur la période 2010-12, et a également déclaré des quantités importantes de prises de requins. Toutefois, le Sri Lanka n'a pas déclaré ses données de prises et effort selon les normes de la CTOI, y compris des données distinctes de prises et effort pour le filet maillant et la palangre, et pour les navires qui opèrent en dehors de sa ZEE. En 2014, le ministère sri-lankais des Pêches et des Ressources aquatiques a demandé officiellement au Secrétariat de la CTOI de l'aider à mettre en œuvre son programme national d'observateurs.

Un atelier d'évaluation, de formation et de planification a été organisé en février 2015 afin de revoir l'expérience et les données recueillies par les observateurs en 2014, et d'utiliser ces conclusions pour identifier les principales carences en données et les problèmes de qualité, dans le but d'améliorer le processus et d'élaborer un protocole de travail, spécifique aux pêcheries sri-lankaises. Dix-sept participants, dont le responsable du programme d'observateurs, les observateurs actuels et à venir et les formateurs, ont assisté à l'atelier. Une formation à l'identification des espèces de tous les groupes d'espèces, aux approches d'échantillonnage et aux processus de compte-rendu des observateurs, a été assurée. Les résultats des marées pilotes d'observateurs ont été examinés et discutés en détail, et un jeu de recommandations a été constitué en vue des prochaines étapes de mise en œuvre du programme au Sri Lanka.

Appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI à Oman, dans la R.I. d'Iran et au Pakistan

Bien que 26 pays possèdent des flottilles de fileyeurs dans l'océan Indien, 46 % des prises des filets maillants proviennent uniquement des flottilles de la R.I. d'Iran, du Pakistan et d'Oman, ce qui met en évidence l'importance de ces flottilles dans l'océan Indien. A ce jour, Oman, la R.I. d'Iran et le Pakistan n'ont toujours pas mis en place leur programme national d'observateurs embarqués, qui leur permettrait de satisfaire aux exigences de la Résolution 11/04 et d'améliorer la qualité des données recueillies et déclarées. Les données d'observateurs sont d'autant plus importantes que des données limitées sur les captures nominales, les prises et effort et les fréquences de taille sont soumises à la CTOI par ces CPC.

Un atelier régional de formation a été organisé à Oman du 18 au 22 octobre 2015 pour les responsables des programmes d'observateurs, les formateurs et les observateurs de la R.I. d'Iran, du Pakistan et d'Oman. Le Secrétariat de la CTOI a organisé cet atelier en collaboration avec l'IOSEA, la CMS et le WWF-Pakistan, dans le cadre de l'initiative ABNJ. Des experts de la NOAA, des *Five Oceans Environmental Services*, du WWF-Pakistan, du Centre omanais des pêches et de la science marine, du *Gulf Elasmobranch Project* et du Groupe de spécialistes des cétacés de l'UICN ont été invités à apporter leur aide aux sessions de formation. Cet atelier visait à répondre aux demandes du Comité scientifique concernant l'amélioration de la déclaration des

données grâce à un appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs. Un atelier interactif destiné au personnel halieutique travaillant sur les flottilles de fileyeurs d'Oman, de la R.I. d'Iran et du Pakistan y était intégré. Les participants à l'atelier étaient constitués de responsables des pêches qui seront impliqués dans la conception et la gestion des programmes d'observateurs et dans l'animation des formations, c'est pourquoi l'atelier a été adapté pour se focaliser sur les prochaines étapes de développement des programmes nationaux d'observateurs ainsi que sur la présentation du matériel à utiliser comme outils de formation. Cet atelier a également donné l'occasion aux responsables des programmes d'observateurs d'apprendre les uns des autres et de partager leurs idées et leurs expériences concernant la mise en œuvre des programmes d'observateurs dans les CPC possédant des pêcheries au filet maillant. Vous trouverez tous les détails dans le rapport de synthèse de l'atelier, disponible sur le site Internet de la CTOI, à la référence suivante : *IOTC–2015–ROSW02–R[E]*: 35 p.

Appui à la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI à travers l'introduction d'un système de déclaration électronique

Dans le cadre du projet sur la déclaration électronique, le financement des essais et du déploiement du système de déclaration électronique a été obtenu. Cet outil sera testé dans deux CPC en développement en tant qu'étape d'évaluation du projet. Plusieurs ateliers de renforcement des compétences en matière de déploiement seront organisés en 2016 pour mettre ce système en place dans les CPC ayant besoin d'aide en ce qui concerne leurs processus de collecte, gestion et déclaration des données.

Guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI

Tableau 1. Résumé des langues et groupes d'espèces prioritaires, identifiés par le CS16 et le CS17, pour traduction et impression.

	1. Thons & espèces apparentées	2. Poissons porte-épée	3. Tortues	4. Requins et raies	5. Oiseaux de mer
Farsi	2	1	1	1	1
Arabe	2	2	2	2	2
Ourdou	4				
Indonésien	1	3	5	5	5
Swahili		4			
Espagnol		5	3	3	3
Portugais		6	4	4	4
Thaï		7			
Cingalais	3	8			
Tamoul		8			
Malaisien	1				
Hindi	3				

Voici les progrès à ce jour :

- La traduction en farsi des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI est achevée pour les requins et les tortues. Les autres espèces sont en cours de traduction et tous les guides seront imprimés prochainement (CTOI, IFO et WWF-Pakistan).
- La traduction en arabe des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI est achevée pour les thons et espèces apparentées, et la traduction des autres espèces est en cours. Tous ces guides seront imprimés prochainement (CTOI et WWF-Pakistan).
- La traduction et l'impression en ourdou des guides d'identification des thons, poissons porte-épée, tortues et requins sont achevées (WWF-Pakistan).
- La traduction et l'impression en indonésien des guides d'identification des thons et des poissons porte-épée sont achevées (OFCE).
- La traduction en indonésien et en espagnol des guides d'identification des tortues est achevée, mais le financement de leur impression doit encore être identifié (IOSEA).
- La traduction en hindi des guides d'identification des thons et espèces apparentées est achevée et leur impression est prévue prochainement (CMFRI et CTOI).
- La traduction et l'impression en portugais de l'ensemble des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI sont en cours (WWF-Mozambique, OFCE).
- La traduction et l'impression en maldivien de l'ensemble des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI sont en cours (ministère des Pêches et de l'Agriculture, Maldives).

RECOMMANDATIONS

Le Comité scientifique devrait **RECOMMANDER** que :

- 1) toutes les données d'observateurs soient soumises au Secrétariat de la CTOI sous forme électronique ;
- 2) les activités de renforcement des compétences continuent à être financées grâce au budget annuel de la Commission, afin de résorber le non-respect de la mise en œuvre des programmes d'observateurs des flottilles par les CPC, ainsi que le manque de déclaration auprès du Secrétariat de la CTOI, conformément aux dispositions de la Résolution 11/04 *sur un Programme régional d'observateurs* ;
- 3) la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs soit soutenue de diverses manières, y compris à travers la conception et l'essai de systèmes de surveillance électronique.

ANNEXES

Annexe A : Mise à jour sur la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI

Annexe B : Estimation de la couverture des palangriers par les observateurs

Annexe C : Estimation de la couverture des senneurs par les observateurs

ANNEXE A

MISE A JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

CPC	Navires actifs LHT≥24m ou navires hauturiers ⁹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	Nombre de rapports d'observateurs fournis ¹⁰					
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015
MEMBRES												
Australie	3	5			L'Australie a mis en œuvre un programme d'observateurs pour sa flottille palangrière.	OUI : 21	2 (O)	1 (O)	3 (O)	Non	2 (O)	Non
Belize	4				Aucune information reçue par le Secrétariat.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Chine	47				La Chine a mis en place un programme d'observateurs	OUI : 3	1 (O)	Non	1 (O)	1 (O)	Non	Non
-Taiwan, Chine	241					OUI : 54	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Comores					Les Comores ne possèdent pas de navires ≥ 24 m. Deux observateurs ont été formés dans le cadre du Projet régional de suivi de la COI et 5 par le SWIOFP.	OUI : 7	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Erythrée	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Union européenne	15 6 22 2	13 0 15 0			L'UE possède un programme d'observateurs à bord de ses flottilles de senneurs et de palangriers. A ce jour, aucune information n'a été reçue de la part de l'UE, Espagne et de l'UE, RU.	Partiel : UE, France : 52 UE, Portugal : 4 UE, Espagne : 9 UE, RU : Non	Non	UE, France : 13+9 (O) UE, Portugal : 1 (O)	UE, France : 13+7 (O) UE, Portugal : 1 (O)	UE, France : 15+7 (O) UE, Portugal : 1 (O)	UE, France : 18 (O) UE, Portugal : 1 (O)	Non
Guinée					La Guinée ne possède aucun navire dans l'océan Indien depuis 2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Inde					L'Inde n'a pas encore élaboré de programme d'observateur.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indonésie	458				L'Indonésie possède 13 observateurs immatriculés à la CTOI et plusieurs initiatives, toutefois aucune donnée n'a été soumise au Secrétariat de la CTOI	OUI : 13	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Iran, Rép. isl. d'		5	1223		30 observateurs ont été sélectionnés et seront déployés en 2016. Une formation des observateurs par la CTOI aura lieu en 2015.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Japon	53				Le Japon a commencé un programme d'observateurs le 1 ^{er} juillet 2010 et déploie actuellement 19 observateurs dans l'océan Indien.	OUI : 19	6 (E)	8 (E)	7 (E)	Non	Non	Non

⁹ Le nombre de navires actifs est donné pour 2014

¹⁰ Année au cours de laquelle la marée observée a débuté (E : électronique ; O : autre)

CPC	Navires actifs LHT \geq 24m ou navires hauturiers ⁹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	Nombre de rapports d'observateurs fournis ¹⁰						
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Kenya					Le Kenya est en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs et 5 observateurs ont été formés par le SWIOFP. Le Kenya ne possède aucun navire listé dans le Registre des navires actifs depuis 2010.	OUI : 5	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Corée, Rép. de	10	4			La Corée possède un programme d'observateurs depuis 2002 et 28 observateurs immatriculés dans l'océan Indien.	OUI : 28	2 (O)	Non	2 (O)	3 (O)	3 (O)	3 (O)	Non
Madagascar	7				Madagascar a élaboré un programme d'observateurs. Cinq et trois observateurs ont été formés par le SWIOFP et la COI, respectivement.	OUI : 7	Non	Non	5 (O) ¹¹	8 (O)	7 (O)	7 (O)	Non
Malaisie	11				La Malaisie prévoit de mettre en œuvre un programme d'observateurs.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Maldives	27			317	Les débarquements des navires maldiviens sont suivis par des échantillonneurs aux sites de débarquement. Les Maldives sont en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs en mer.	OUI : 4	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Maurice		7			Maurice est en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs. Cinq observateurs ont été formés par le SWIOFP et trois par la COI.	OUI : 8	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mozambique	2				Le Mozambique possède un programme d'observateurs et a soumis un rapport de marée, mais ne possédait aucun navire actif \geq 24 m en 2013.	OUI : 11	Non	Non	1 (O)	N/A	Non	Non	Non
Oman	3				Aucun observateur embarqué n'a été déployé pour le moment, toutefois une formation CTOI aura lieu en 2015.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pakistan					Des observateurs embarqués ont été déployés par le WWF-Pakistan, toutefois aucune donnée n'a été soumise au Secrétariat de la CTOI. Une formation aura lieu en 2015.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Philippines	4				Aucune information reçue par le Secrétariat.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Seychelles	31	8			Les Seychelles sont en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs. Quatre observateurs ont été formés par le SWIOFP et trois par la COI.	OUI : 7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sierra Leone	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Somalie	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

¹¹ Les rapports de Madagascar comprennent ceux des observateurs embarqués sur des navires étrangers

CPC	Navires actifs LHT \geq 24m ou navires hauturiers ⁹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	Nombre de rapports d'observateurs fournis ¹⁰					
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sri Lanka	13	7	1589		Le Sri Lanka a démarré une initiative pilote d'observateurs et soumis les données d'observateurs des marées pilotes de 2015 pour examen.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Soudan	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tanzanie, Rép. Unie de	3				La Tanzanie ne possède pas de programme d'observateurs à l'heure actuelle.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Thaïlande	6				Aucune information reçue par le Secrétariat.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Royaume-Uni (TOM)					Le RU(BIOT) ne possède aucun navire actif dans l'océan Indien.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Vanuatu					Le Vanuatu ne possède pas de programme d'observateurs à l'heure actuelle.	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non
Yémen	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES												
Bangladesh					Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Djibouti					Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Libéria					Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sénégal					Le Sénégal ne possède aucun navire actif dans l'océan Indien depuis 2007.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Afrique du Sud	6				L'Afrique du Sud ne possède un programme d'observateurs que pour les navires étrangers opérant dans sa ZEE, à l'heure actuelle.	OUI : 16	Non	13 (O) ¹²	10 (O)	13 (O)	9 (O)	Non

¹² Rapports des observateurs sud-africains embarqués sur les navires étrangers opérant dans la ZEE sud-africaine, et un rapport sur un navire sous pavillon sud-africain en 2014.

ANNEXE B

ESTIMATION DE LA COUVERTURE DES PALANGRIERS PAR LES OBSERVATEURS

MEMBERS	Total effort (no.hooks)					Observed effort (no. hooks)					Coverage				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Australia	622,461	359,832	672,398	609,995	449,387	15330	6232	89490		20040	2.46%	1.73%	13.31%	0.00%	4.46%
Belize	653,332	693,449	1,626,217	315,470	1,639,340						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
China	16,993,970	4,136,710	11,295,050	23,439,470	19,212,540	95205		185742	216640		0.56%	0.00%	1.64%	0.92%	0.00%
–Taiwan,China	219,630,038	182,770,834	170,510,584	199,408,593	204,860,159						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Comoros															
Eritrea															
EU - France	3,855,936	3,862,073	3,486,795	4,160,931	3,692,302		113269	74502	96379	67831	0.00%	2.93%	2.14%	2.32%	1.84%
EU - Portugal	949,134	903,600	685,206	1,558,000	1,460,464		140317	73685	127580	90894	0.00%	15.53%	10.75%	8.19%	6.22%
EU - Spain	3,174,705	3,758,516	4,673,785	6,262,822	6,262,823						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
EU - UK	61,400	92,300	71,400	55,000	84,700						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Guinea	575,706										0.00%				
India	67,647,814	86,414,352	65,307,478	68,888,882	68,568,466						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Indonesia	124,235,772	147,671,304	212,043,061	201,002,634	200,923,010						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Iran, Isl. Rep. of															
Japan	37,032,932	28,854,054	31,460,928	29,125,098	31,851,882	1150505	603157	953098			3.11%	2.09%	3.96%	2.87%	1.71%
Kenya	188,663										0.00%				
Korea, Rep. of	6,013,391	5,862,681	4,350,708	5,337,464	6,740,247	389042		282656	546927	213225	6.47%	0.00%	6.50%	10.25%	3.16%
Madagascar	461,202	378,092	352,179	329,795	329,795			6140	16578	17192	0.00%	0.00%	1.74%	5.03%	5.21%
Malaysia	17,662,451	13,573,214	4,152,912	5,670,899	5,016,015						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Maldives				3,054,590	3,040,716									0.00%	0.00%
Mauritius	267,063	252,480	182,300	150,560							0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Mozambique	387,200	387,200	387,200		7,249			1100			0.00%	0.00%	0.28%		0.00%
Oman, Sultanate of	17,564,313	16,337,868	6,379,166	2,620,599	1,465,331						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Pakistan															
Philippines	2,784,696	560,653	7,317,740	3,759,626	2,016,101						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Seychelles	4,375,885	3,080,822	3,400,912	3,876,173	21,366,998						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Sierra Leone															
Somalia															
Sri Lanka	121,441,429	116,173,257	145,167,205	150,323,057	176,697,025						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Sudan															
Tanzania, United Rep. of	774,399	2,388,937	2,444,933	2,607,116	2,607,116						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Thailand	1,489,193	1,041,600	1,061,363	784,881	765,787						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
United Kingdom															
Vanuatu	916,919		1,269,690								0.00%		0.00%		
Yemen															
COOPERATING NON CONTRACTING PARTIES															
Bangladesh															
Djibouti															
Liberia															
Senegal															
South Africa	1,751,043	1,219,015	1,176,125	959,285	565,705			293685	836759	543543(7910)*	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.40%
Other	7,393,335	7,854,251	9,807,823	9,770,241	9,725,867						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Total	658,904,383	628,627,093	689,283,159	724,071,182	769,349,025	1,650,082	862,975	1,960,098	1,840,863	409,182	0.25%	0.14%	0.28%	0.25%	0.05%

N.B. : le PRO est entré en vigueur en juillet 2010, c'est pourquoi il est normal que les taux de couverture annuelle soient plus faibles en 2010.

Portugal et Madagascar : le nombre d'hameçons est estimé à partir du nombre de jours de pêche déclarés et des ratios hameçons-jours de pêche antérieurs.

Japon : les données reçues par le Secrétariat sur le nombre d'hameçons observés en 2011-2012 sont provisoires et seront révisées par le Japon en 2015.

*Afrique du Sud : les hameçons observés sont basés sur les flottilles étrangères, hormis le nombre entre parenthèses pour 2014, qui concerne le navire sous pavillon de l'Afrique du Sud.

Légende : EFFORT TOTAL (NBRE HAMEÇONS) : Nombre total d'hameçons filés par les palangriers, par flottille de pêche et année, réparti ainsi :

Effort total disponible (en vert)

Effort total non disponible : effort total estimé au moyen des captures nominales disponibles et des taux d'effort ou de capture échantillonnés des autres flottilles ou périodes de l'année (en rouge)

ANNEXE C

ESTIMATION DE LA COUVERTURE DES SENNEURS PAR LES OBSERVATEURS

MEMBERS	Total effort (no. fishing days)					Observed effort (no. fishing days)					Coverage				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Australia	175	130	148	133	115						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Belize															
China -Taiwan,China															
Comoros															
Eritrea															
EU - France	2801	3114	3052	3390	2662		360	425	364		0.00%	11.56%	13.92%	10.74%	
EU - Portugal															
EU - Spain	3531	3555	3684	3899	4224						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
EU - UK															
Guinea															
India															
Indonesia															
Iran, Isl. Rep. of	128	139	168	172	183						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Japan	96	95	72	36	35						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Kenya															
Korea, Rep. of			94	387	519				33				0.00%	8.52%	
Madagascar									14*	118*					
Malaysia	12										0.00%				
Maldives															
Mauritius				27	277									0.00%	
Mozambique															
Oman, Sultanate of															
Pakistan															
Philippines															
Seychelles	2144	2166	1969	1670	1904						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Sierra Leone															
Somalia															
Sri Lanka				62										0.00%	
Sudan															
Tanzania, United Rep. of															
Thailand	137										0.00%				
United Kingdom															
Vanuatu															
Yemen															
COOPERATING NON CONTRACTING PARTIES															
Bangladesh															
Djibouti															
Liberia															
Senegal															
South Africa															
Other															
Total	9,025	9,199	9,188	9,777	9,919	0	360	425	397	0	0.00%	3.91%	4.63%	4.06%	0.00%

N.B. : le PRO est entré en vigueur en juillet 2010, c'est pourquoi il est normal que les taux de couverture annuelle soient plus faibles en 2010.

*Madagascar : observateurs embarqués sur des navires étrangers

Légende : EFFORT TOTAL (JOURS DE PECHE) : Nombre total de jours de pêche des senneurs thoniers, par flottille de pêche et année, réparti ainsi :

Effort total disponible (en vert)

Effort total non disponible : effort total estimé au moyen des captures nominales disponibles et des taux d'effort ou de capture échantillonnés des autres flottilles ou périodes de l'année (en rouge)